

On s'abonne au bureau du journal, Marché aux Herbes, n° 349, où les lettres et les envois doivent être adressés francs de port.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)
Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET AVIS
Prix par ligne et par jour, 10 cent.
Avis aux abonnés
Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre ou décembre.

N° 32.

LUNDI ET MARDI.

6 ET 7 FÉVRIER 1832

INTERIEUR.

BRUXELLES, 5 février.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 3 février. — (Présidence de M. de Gerlache.)

M. Destouvelles fait une motion d'ordre tendant à ce qu'il soit fait autant de rapports qu'il y a de budgets. Adopté.

M. Gendebien fait une motion tendant à ce que le feuilleton des pétitions fasse mention des conclusions de la commission. Adopté.

L'ordre du jour indique le rapport de la commission des pétitions.

M. de Witt, rapporteur, a la parole. Voici les pétitions qui présentent le plus d'intérêt :

Plusieurs habitans des Communes de Melzèle et Nieuwkerken demandent que, lors de la nouvelle circonscription judiciaire, il soit établi un tribunal civil à Saint-Nicolas. — Renvoi au ministre de la justice ou au bureau des renseignemens.

Le sieur J. A. Duycker, ex-adjutant-major et hollandais d'origine, demeurant actuellement à Bruxelles, demande l'intervention de la chambre pour obtenir une indemnité, ne pouvant retourner dans sa patrie à cause de la part qu'il a prise dans la révolution belge.

Comme la ville de Venloo ne doit être rendue aux Hollandais qu'en exécution du traité de paix, la commission juge la demande du pétitionnaire prématurée et propose le dépôt au bureau des renseignemens. Adopté.

Le sieur Courte, maître d'école depuis 36 ans, à Forêt (Liège), demande une pension à cause de ses infirmités. La commission propose le renvoi au ministre de l'intérieur. Adopté.

La régence et plusieurs habitans de Gedinnes (Dinant), demandent l'achèvement de la route projetée de Beauraing par Bieffe. Les pétitionnaires allèguent que cette route n'est pas moins nécessaire pour l'importation des denrées qui servent à alimenter la commune, qu'à l'exportation de ses produits. — La commission propose le renvoi au ministre de l'intérieur.

M. Pirson appuie cette pétition. — Les conclusions de la commission sont adoptées.

Le sieur Arnould van der Haegen, ex-sous-lieutenant au 12^e régiment de ligne, à Grammont, demande sa mise en activité de service, ou une pension conforme à son grade. — Renvoi au ministre de la guerre, avec demande d'explications.

L'épouse Broglia, née de Mahieu, fabricante à Anvers, réclame le paiement de fournitures faites par elle au 5^e bataillon de chasseurs. Elle s'est adressée au ministre de la guerre qui lui a répondu qu'il ne pouvait pas autoriser le paiement, parce que les corps de volontaires ne pouvaient rien acheter sans l'autorisation du département de la guerre, et que le magasin de Bruxelles devait pourvoir à leurs besoins. Le pétitionnaire invoque à l'appui de sa demande un arrêt de la cour supérieure de justice de Bruxelles, du 26 novembre.

Puisque la pétitionnaire se fonde sur un arrêt, la commission la croit suffisamment informée qu'elle doit s'adresser aux tribunaux, et propose l'ordre du jour.

M. Gendebien demande le renvoi au ministre de la guerre. Il désirerait une explication du ministre.

M. le ministre de la guerre. Je ne puis m'expliquer à présent, relativement à l'objet de la pétition; la haute-cour militaire s'occupe en ce moment d'une affaire qui concerne le corps de volontaires dont il est question, il conviendrait d'attendre sa décision.

La pétition est renvoyée au ministre de la guerre.

Les officiers du 3^e régiment de chasseurs à pied, brigade Mellinet, renouvellent leur demande de réintégration dans leur grade ou pension.

Renvoi au ministre de la guerre avec demande d'explications.

M. Gendebien donne lecture d'une lettre qu'il reçoit à l'instant d'un officier du 3^e de chasseurs, qui se plaint d'avoir été arrêté arbitrairement, et menacé d'être reconduit à la frontière par la gendarmerie.

Le ministre de la guerre fait remarquer que c'est une affaire judiciaire ou de police, dont il n'a entendu parler qu'occasionnellement.

M. Raikem, ministre de la justice. J'ai pris des renseignemens auprès de l'administrateur de la sûreté publique, qui m'a répondu que l'individu en question avait été mis à la disposition du procureur du roi comme prévenu de plusieurs crimes.

M. A. Gendebien. Je ne peux juger jusqu'à quel point l'assertion est fondée; il n'en paraît pas moins vrai qu'il y a eu arrestation arbitraire, sans mandat d'amener, et je me réserve d'en obtenir éclaircissement.

Les bourgmestres du canton de Vieille-Salm (Luxembourg) demandent la conservation de cette justice de paix et la réunion du canton à la province de Liège. — Renvoi au ministre de la justice et au bureau des renseignemens.

Le sieur Vigier fils, fabricant à Auvers, demande la promulgation

d'une loi qui augmente le droit d'entrée des parapluies et squelettes de parapluies provenant de France. — Renvoi à la commission d'industrie.

Se sieur Tallois, à Ham-sur-Heure, adresse des observations sur le projet de loi sur les mines. — Renvoi à la commission des mines.

La régence et plusieurs habitans de Florenne, adressent des observations sur le même projet. — Même renvoi.

La séance est levée à 4 heures, et ajournée jusqu'à convocation ultérieure.

Hier a passé par cette ville un courrier du cabinet autrichien, venant de Londres et allant à Vienne. Il était porteur de dépêches du prince Esterhazy pour sa cour. Le courrier annonçait que ce diplomate en retournant à Vienne, au lieu de passer par la France, comme il l'avait projeté d'abord, passera par Bruxelles sous quatre à cinq jours.

— Les personnes qui auraient des réclamations à faire pour ce qui pourrait être dû par feu M. le général Belliard, sont priées de vouloir bien s'adresser à la légation de France à Bruxelles.

Arrêté du Roi qui autorise la cour des comptes à admettre à liquidation, jusqu'au 15 février prochain, les certificats délivrés sur les fonds provinciaux de l'exercice de 1829, avant l'expiration de l'année 1831.

Idem qui nomme le sieur Théodore Franckinet, lieutenant-colonel de la garde civique du canton de Liège (Est);

Le sieur Auguste-Joseph Hubert, lieutenant-colonel de la légion de la garde civique du canton de Liège (Ouest);

Le sieur Edouard Nagelmakers, lieutenant-colonel de la légion de la garde civique du canton de Liège (Nord);

Le sieur Nicolas Le Keu, colonel commandant la même légion, en remplacement du sieur Xhibitte dont la démission est acceptée.

NAMUR, 6 février.

Les travaux préliminaires pour l'établissement du chemin de fer entre Anvers et Cologne, sont terminés. Ce projet sera incessamment présenté au gouvernement; comme il est probable qu'il sera adopté, il ne pourra tarder à être mis à exécution; ce qui procurera de l'occupation à un grand nombre de bras et donnera plus d'activité à nos fabriques de fer.

— On écrit de Nivelles que les membres d'une corporation religieuse de France viennent d'acheter en cette ville la maison de M^{me} Barré pour y fonder un collège. A Mons, d'autres membres de la même corporation se sont adressés à la régence pour obtenir la disposition gratuite d'un local dans la but d'y ouvrir un établissement du même genre. La régence ayant refusé, ils se proposent d'acheter un local.

— On écrit d'Anvers, 3 février :

On s'aperçoit de quelques mouvemens dans l'escadrille hollandaise. Les marins sont occupés à des travaux de radoub et de calfatage. Les canonnières se disposent à reprendre leur station ordinaire.

Il y a quelques jours que deux pilotes de Flessingue, qui avaient conduit ici deux navires marchands, ont été arrêtés sur des soupçons sans fondement, puisqu'ils ont été relâchés immédiatement. Nous apprenons que des pilotes belges ont été arrêtés à Flessingue, par un système exact de représailles. On désire bien vivement que le commerce soit affranchi de pareilles entraves.

Tout est dans l'ordre aux casernes: plusieurs gardes ont été arrêtés; un entr'autres qui avait tiré un coup de fusil en l'air à la place Verte.

Nous apprenons qu'une rixe a eu lieu entre plusieurs militaires de la ligne. On dit l'un grièvement blessé. On voit avec peine qu'à aucune époque on n'a aperçu autant de soldats ivres qu'en ce moment à Anvers; tout porte à croire que les ennemis de la paix publique distribuent de l'argent aux troupes.

— Une voiture escortée par huit cavaliers est entrée hier à 7 heures en ville. On dit que ce sont des habitans de cette ville qui, dans une partie de chasse, auraient refusé d'obéir aux ordres de l'autorité et auraient même fait feu sur la force armée.

— Nous lisons dans l'Indépendant la lettre suivante, adressée à cette feuille par l'un des plus constans défenseurs de nos libertés politiques et religieuses. Elle expose d'une manière claire et précise les principes des catholiques sur la grande question de l'instruction :

Bruxelles, 28 janvier 1832.

Messieurs,

Je lis dans votre journal d'aujourd'hui que le rejet de la prise en considération de la proposition de Messieurs Seron et de Robaulx pourra donner à l'étranger une pauvre idée des lumières de nos représentans. Comme je suis un des obscurantins dont il s'agit, je crois devoir vous offrir, en peu de mots, le résumé de mes idées sur cette fameuse proposition. Je le ferai, messieurs, avec tout le calme que vous montrez vous mêmes dans votre Revue en date de ce jour.

J'aime la liberté, l'instruction et l'économie; et, de plus, je crois que ces trois choses s'allient fort bien ensemble. Si la liberté était contraire à l'instruction, je ne saurais à laquelle des deux il faudrait donner la préférence : mais si la propagation des lumières était contraire aux principes d'économie, je ne balancerais pas un moment à sacrifier l'économie à l'instruction, parce que chez moi, les intérêts moraux vont avant les intérêts matériels. Heureusement, messieurs, ces trois choses ne s'excluent aucunement; plus vous aurez de liberté, plus vous aurez d'instruction, et moins vous aurez de dépenses à faire. La liberté fait naître chez le peuple le désir de s'instruire, parce qu'elle lui donne la faculté de s'instruire comme il l'entend; la liberté fait naître, par la concurrence, une foule d'établissements d'instruction publique, et met la commune, la province et le gouvernement, hors de la nécessité de faire de grands sacrifices pour encourager l'instruction. Voilà du moins le résultat que la révolution a produit en Belgique : partout le nombre des écoles et des élèves est considérablement augmenté; un sentiment de liberté et d'indépendance a fait refuser à beaucoup d'instituteurs tout subside; et l'instruction gratuite pour les pauvres, c'est-à-dire, pour les seuls qui y ont droit, est presque universellement admise, et cela encore par un merveilleux effet de la concurrence, qui fait que les maîtres d'école instruisent gratuitement les pauvres, pour mieux gagner la confiance des riches. Or, messieurs, comme la question de la prise en considération dépendait principalement de celle de savoir s'il y avait urgence de venir au secours des écoles primaires, j'ai cru qu'il n'y avait pas lieu d'admettre la prise en considération, vu l'amélioration et l'augmentation considérable de ces écoles, ce qui, en général, n'a été contesté par personne. Si, dans quelques endroits, des secours sont nécessaires, la caisse communale peut y subvenir, et, à défaut de la commune, la province ou le gouvernement. Il me semble, que ceux qui se montrent satisfaits de l'état de l'instruction tel qu'il était sous Guillaume ne peuvent pas raisonnablement se plaindre de l'état actuel, et que, par conséquent, ils ont mauvaise grâce de faire une proposition tendant à améliorer une chose qui est beaucoup meilleure qu'ils ne la désirent eux-mêmes. C'était là toute la question; et, en votant contre la prise en considération, je crois avoir donné la preuve que j'aime la liberté, l'instruction et l'économie, comme je hais le despotisme, l'ignorance et les gros budgets.

Le despotisme nourrit l'ignorance et grossit les budgets. Plus vous centraliserez l'instruction, plus vous la restreindrez; plus vous donnerez de subsides aux instituteurs, moins ils inspireront de confiance, et par conséquent moins ils auront d'élèves. La centralisation de l'instruction publique occasionne de grandes dépenses; et, de plus, ces dépenses sont inutiles et même nuisibles. Supposons que le gouvernement ait partout ses écoles primaires, et qu'elles soient peu fréquentées ou abandonnées, comme cela arriverait presque partout, les instituteurs officiels, humiliés de ne pouvoir soutenir la concurrence avec des instituteurs indépendants, susciteraient à ceux-ci, d'accord avec le ministère, mille embarras, mille entraves, mille vexations, qui ne serviraient qu'à chasser les élèves des écoles libres, mais nullement à les faire aller aux écoles officielles. Celles-ci seraient frappées par là d'une sorte de réprobation, et ceux qui y enverraient leurs enfans perdraient de leur considération.

Voilà, messieurs, comment la centralisation engendre l'ignorance et gonfle inutilement le budget de l'état. Je vous prie donc de croire que je n'ai aucune honte de figurer avec mon vote négatif à l'étranger, de comparaître même devant l'Europe, fût-ce par la voie de votre journal. En vous priant de publier cette lettre dans un prochain numéro, j'ai l'honneur d'être, etc. *D. de Haerne*, représentant.

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

La ville de Gand s'est associée à la douleur de la Belgique, et a aussi donné des larmes sincères à la mort du *bon général* Belliard, comme l'appelaient les soldats en Egypte. Il n'y a pas de doute que la nation entière ne contribue au monument qu'élèvera, à Bruxelles, notre reconnaissance à celui qui nous sauva de tant de dangers.

Voici, entr'autres, un trait peu connu, et qui honore infiniment la délicatesse du comte Belliard : je vous en garantis la vérité. Chaque fois que des Français, amenés chez nous pour prêter leur bras à la défense de notre liberté, allaient demander la protection de leur ambassadeur, celui-ci leur ouvrait généreusement sa bourse, mais il refusait constamment de solliciter pour eux aucune espèce de faveur auprès du gouvernement belge. « Voulez-vous, leur disait-il, retourner en France? Je vous en procurerai tous les moyens, je vous y ferai même obtenir de l'avancement, si vous le méritez; ici je ne puis rien demander pour vous. »

Nous ignorons si le général Belliard a laissé des mémoires : mais il a fourni beaucoup de matériaux inédits pour la nouvelle *Histoire de l'Expédition française en Egypte*, qui se publie actuellement à Paris, sous la direction de M. Saintine.

J'ai l'honneur etc.

Un élève de l'Université.

— La lettre suivante datée de Paris du 31 janvier 1832, a été adressée au directeur du *Temps* :

Votre notice biographique du général Belliard est un juste hommage rendu à sa mémoire; permettez seulement que nous réparions une lacune : il ne faut pas qu'un de ses titres les plus honorables à la reconnaissance publique soit effacé de la liste de ses belles actions. Après que l'illustre Desaix eut quitté l'Egypte pour revenir en France, Belliard fut jugé digne de le remplacer dans le commandement de la haute Egypte. C'étaient de perpétuels combats à soutenir : le général se distingua par de brillants faits d'armes; il arrêta des nuées d'hommes que l'Arabie ne cessait de vomir sur les côtes d'Egypte, et

préserva la capitale, où était le centre de nos établissemens. Mais ce qui ajoute encore au mérite de ses campagnes de Thébaidé, c'est la protection vigilante et affectueuse dont il ne cessa d'entourer nos travaux scientifiques, à travers les entraves et les périls qui auraient pu faire avorter cette entreprise, à laquelle l'Europe doit de connaître les merveilles des arts de l'Egypte. Sans cette efficace protection que Belliard déploya pendant près de deux ans, les monumens de la Thébaidé depuis Denderah jusqu'à Philæ ne seraient peut-être pas connus aujourd'hui. Nous regardons comme un devoir de signaler un fait qui honore et recommande le nom de Belliard à la postérité.

Plusieurs membres de la commission des sciences et arts d'Egypte.

— Au sujet des persécutions commencées par le despote moscovite contre la foi catholique en Pologne, un journal publie les réflexions suivantes :

« Ce n'était donc pas assez de détruire toutes les institutions octroyées par son prédécesseur, de défendre l'usage de la langue polonaise, et, sous le titre d'amnistie, de peupler les glaces de la Sibirie de tout ce que la Pologne a de plus noble et de plus généreux, de faire supplicier comme des criminels des hommes victimes du patriotisme le plus désintéressé, de supprimer, de dénaturer les lycées, les collèges, les universités, de condamner ainsi à la douleur, au deuil, à l'ignorance, tout un vaste pays! Il fallait encore, et Nicolas le veut ainsi, que ceux qui restent attachés à la glèbe, fussent privés des consolations que leur offre une religion qui est la leur, qui est une propriété à eux, aussi respectable que toute autre, et sacrée même en Turquie! Point de pitié, point de pardon, et résignez-vous à devenir Russes et schismatiques, ou le gibet, le knout et les mines de l'Oural vous attendent. »

Nous n'avons rien à ajouter à ce tableau étincelant d'une affreuse vérité : seulement nous dirons à nos lecteurs que c'est là ce qu'on appelle une *restauration*.

— Une violente secousse de tremblement de terre s'est fait ressentir le 28 décembre, à deux heures après-midi, dans la direction du nord au sud-est, à Coblenz, à Neuwied et à Rubenach. Il s'était élevé quelques minutes auparavant, dans ce dernier endroit, une tempête furieuse, pendant laquelle on a entendu une détonation semblable à celle d'une pièce d'artillerie de gros calibre; cette détonation a précédé la secousse de 6 à 8 secondes. Il y avait deux jours que les sources avaient tari subitement à Rubenheim, à un quart de lieue de Rubenach et trois quarts de Coblenz.

— On lit dans le *Mercur de Souabe* :

La découverte que le directeur général des mines d'or au Brésil, lieutenant-colonel Eschwege, a faite, depuis son retour dans son pays, d'une masse d'or que contient le lit de l'Eder, dans un vallon non loin de Cayel, mérite de fixer l'attention. La plus petite portion de sable tirée de l'Eder, contient un grain d'or, ce qui, sur une étendue que le fleuve a de 20 lieues en longueur, et de une lieue et demie en largeur, peut produire de grands résultats. M. Eschwege a été chargé des opérations, et il s'occupe maintenant d'organiser une compagnie par actions; au printemps les travaux seront exécutés en grand, et l'on procédera comme au Brésil et en Portugal; jusqu'à présent les travaux avaient été confiés à des personnes privilégiées qui ne parvenaient qu'à des résultats très-bornés. Suivant des documens authentiques, on trouve depuis 800 ans de l'or dans l'Eder.

— On écrit du Havre :

En creusant le terrain sur lequel s'élèvent déjà les travaux de notre port, du côté de la citadelle, les ouvriers ont trouvé une tête d'homme clouée encore sur le pieu qui avait servi à l'exposition du coupable. On se rappellera qu'anciennement c'étaient surtout les criminels d'état que l'on condamnait à ce genre de flétrissure après l'exécution. La charpente osseuse de cette tête était bien conservée, le clou qui l'attachait au pieu se trouvait presque entièrement oxidé.

— On apprend de Londres, 30 janvier, par estafette extraordinaire :

Il n'est bruit dans certains salons privilégiés du West-End (le faubourg St-Germain de Londres) que d'une première victoire remportée à Brighton par les torys. Appuyés par la reine, ils ont provisoirement obtenu un remaniement du ministère, et nous nous attendons d'un instant à l'autre à lire les changemens suivans dans la gazette de la cour. Le premier ministre actuel, lord Grey, sera remplacé par lord Harrowby, dont l'influence à la chambre des lords y assurera la majorité au nouveau ministère; les lords Melbourne et Althorp céderont leurs portefeuilles à sir R. Peel et à M. Stanley, qui ont de nombreux amis à la chambre des communes; lord Brougham restera avec les nouveaux ministres, et un bill de réforme modifié sera incessamment présenté au parlement. Ainsi le voyage de la grande-duchesse Hélène, proche parente de la reine, porte déjà ses fruits.

— Une lettre de Madrid annonce la nomination de M. Anduaga au ministère des affaires étrangères, en remplacement de Salmon, décédé récemment; c'est une créature de M. Calomarde; celui-ci a résigné entre ses mains le portefeuille qu'il gardait par intérim.

— On s'est beaucoup amusé, à Londres, de la méprise d'un médecin de grande réputation qui a pris les symptômes d'un accouchement prochain pour ceux du choléra-morbus. Pendant qu'il était occupé à dicter les ordonnances nécessaires dans la situation de l'infortuné cholérique, les cris d'un enfant nouveau-né l'avertirent de son erreur.

— Le choléra fait malheureusement des progrès en Ecosse, surtout dans la classe pauvre et adonnée à l'intempérance. Il a éclaté à Kirkintilloch; on parle de malades à Glasgow; à Edimbourg il a été observé deux cas de choléra; à Dalkeith la maladie prend un caractère assez doux.

— Un charretier de Sunderland nommé Snowball, étant en route,

eut une violente attaque de choléra. Les symptômes étaient de nature à ne laisser aucun doute sur le genre de la maladie. On le plaça bien vite sur sa charrette, et on se hâta de le rapporter chez lui. Heureusement sa femme était occupée à faire chauffer de l'eau pour échauffer un cochon qu'elle avait fait tuer. Elle eut la présence d'esprit de l'y plonger et de lui faire prendre une forte dose d'eau salée ; ce qui le fit vomir beaucoup. Ensuite elle lui donna de l'eau-de-vie à discrétion : il se trouva si bien rétabli, que le lendemain il se remit à son travail ordinaire.

— Depuis huit jours le choléra a repris avec tant de force à Berlin, qu'il atteint journellement 15 ou 20 individus.

— Dans le canton d'Uri (Suisse) on a récemment condamné à la peine capitale un homme convaincu d'avoir assassiné sa maîtresse. C'est depuis trois siècles le premier criminel qui ait encouru la peine de mort dans ce canton.

MOUVEMENT A PARIS, LE 2 FÉVRIER.

Quelques individus allèrent, il y a peu de jours, déjeuner chez un traiteur de la rue des Prouvaires, et lui demandèrent s'il pouvait se charger d'un repas de corps de 200 couverts. Elles levèrent les difficultés en consignant des arrhes pour le prix du repas et même pour la valeur de l'argenterie.

Vers dix heures du soir, le salon du restaurant s'encombra d'environ cent personnes, dont plusieurs avaient une figure et une mise plus qu'équivoques. Le repas se termina tranquillement ; les convives avaient l'air préoccupés. A minuit, une grande quantité d'armes de toute espèce furent introduites dans la maison et distribuées aussitôt ; on dit même que les pistolets et les fusils furent ostensiblement chargés.

Mais l'autorité, avertie depuis quelques jours, avait pris ses mesures. Le chef de la police municipale, accompagné d'un détachement de gardes municipaux et d'un sergent de ville, se transporta au restaurant de la rue des Prouvaires, où la police savait réunis les chefs du mouvement qu'elle surveillait. M. Carlier leur envoya un sergent de ville pour les sommer de se rendre. Poncelet répondit par un coup de pistolet que le sergent reçut à la tête. (Il a expiré à l'Hôtel-Dieu.) On se précipita alors dans la salle où le meurtrier fut pris avec toute sa bande. On a saisi la liste des conjurés, des armes de toute espèce, de l'argent, les clefs du Louvre, etc.

Dans l'attaque et la défense, il y a eu plusieurs blessés, un homme aussi a été tué du côté des conjurés.

Une division nombreuse de sergens de ville habillés en bourgeois, dirigée vers l'Observatoire et commandée par l'officier de paix Vincent, a rencontré à la hauteur de la rue d'Enfer, un groupe assez nombreux d'individus qui se retiraient en désordre, et qui furent trompés par le costume des agens. La conversation suivante s'engagea entre l'officier de paix et le chef apparent de la bande :

Etes-vous des nôtres ? — Sans doute, répliqua l'officier de paix. — Le mot d'ordre ? — Honneur ! — Patrie. — Où allez-vous ? — Nous sommes cernés ; il y a de la cavalerie par là. Venez avec nous, répondit alors l'officier de paix, nous allons vous conduire.

L'officier de paix conduisait ces individus à la place St-Michel, où un renfort suffisant lui permit de s'assurer de leurs personnes.

Parmi les personnes arrêtées se trouvent, dit-on, M. le général Dufour, le secrétaire de M. de Castel-Bajac, un secrétaire de police, le fils de M. Courteille, ex-commissaire de police sous M. de Villèle, et un ex-aide-camp de M. de Larochejacquelin. Le nombre des blessés pansés à la préfecture de police, s'élève à près de cinquante.

On prétend que de fausses patrouilles de gardes nationales devaient désarmer les postes et s'en emparer, mais que ce projet fut déjoué par un ordre de l'état-major arrivé à onze heures du soir, et qui enjoignait aux chefs des postes de garde nationale de consigner leurs hommes et de ne laisser sortir aucune patrouille.

Un honorable membre de la chambre des députés, M. D. G. N., avait été averti plusieurs jours de se tenir en garde, qu'on voulait attenter à sa vie comme ayant fait partie des deux cent vingt et un. Ces recommandations ont été renouvelées dans la soirée d'hier par un homme auquel M. D. G. N. avait rendu des services pécuniaires, et qui lui offrait de s'acquitter envers lui avec de l'argent reçu pour faire partie du complot.

Une bande de conjurés, se réunissait à la place de la Bastille ; ils étaient au nombre de trois ou quatre cents. La police s'y est rendue en même temps qu'eux, appuyée par la cavalerie. Les coupables, pris en flagrant délit, se sont enfuis sur les boulevards et dans les rues voisines. Beaucoup ont été arrêtés.

Une scène pareille se passa au boulevard Mont-Parnasse, où quatre à cinq cents individus ont été également dispersés par la police et la force armée. Plusieurs ont été pris et conduits à la préfecture de police.

La police prévoyant bien que des communications importantes auraient lieu entre les conjurés des deux rives de la Seine par le Pont-Neuf, et que les foyards de deux côtés passeraient par ce point important, y fit établir un fort piquet avec des officiers de paix et des sergens. Ordre d'arrêter les voitures au passage du pont et de les visiter : cet ordre a produit les meilleurs résultats ; on y a saisi plus de cinquante individus avec des armes à feu, des poignards, de la charpie et de l'or.

L'ensemble des arrestations dépasse 250. Sur le Pont-Neuf, trois coups de feu ont été tirés sur la force publique ; un conjuré a été tué, plusieurs ont été blessés : parmi ceux-ci on cite le valet de chambre de M. Delavau ; il était porteur de linges à pansemens.

En résumé, l'autorité a sous la main beaucoup d'individus de marque, des documens saisis sur eux, des armes, des munitions, des sommes assez fortes, et tout ce qui doit conduire à la manifestation de la vérité sur les auteurs et le but du complot.

A deux heures un quart, une patrouille de 8 voltigeurs du 1^{er} bataillon (11^e légion), commandée par M. Legrand, caporal, passant à la Croix-Rouge, a aperçu à l'entrée de la rue du Four un groupe de plusieurs individus vers lequel se dirigeait une patrouille de la ligne, du poste de l'Abbaye, lorsqu'au même instant ils ont entendu crier *Aux armes* dans la rue du Dragon. S'y étant portés ensemble avec la ligne, ils ont trouvé le sieur Kersausie aux prises avec deux agens de police qui venaient de l'arrêter, et qui les menaçaient de faire feu avec deux pistolets de poche dont il était muni, et dont l'un était armé.

Le sieur Kersausie était accompagné de plusieurs autres individus qui s'étaient portés en avant, les uns à l'entrée de la rue du Four, les autres dans la rue de Grenelle, et qui tous ont pris la fuite lorsque les soldats se sont portés dans la rue du Dragon. Le sieur Kersausie s'est dit capitaine de cavalerie en réforme ; il a été conduit au poste de l'Abbaye.

Nous savons aussi que toutes les voitures rencontrées dans la nuit étaient ouvertes, et les personnes qui s'y trouvaient interrogées ; beaucoup de dames et de cavaliers, sortant du bal des Tuileries, ont été soumis à ces investigations que la circonstance justifiait d'ailleurs ; car il avait été rapporté qu'un grand nombre de conspirateurs avait cherché asile dans des fiacres.

Il paraît que diverses circonstances avaient, depuis plusieurs jours, mis la police sur les traces de ce complot. Beaucoup d'anciens gardes-du-corps arrivaient à Paris. Pendant que, dans une société populaire, on faisait mouler le masque de Robespierre, et qu'on distribuait dans plusieurs quartiers de Paris des plâtres représentant ce personnage de terrible mémoire, on distribuait aussi des médailles à l'effigie de Henri V, des libelles blancs et des libelles rouges contre Louis-Philippe et sa famille ; on les jetait dans les corps-de-garde où les soldats de la ligne et les gardes nationaux les déchiraient avec indignation.

On avait même entendu ces jours derniers, dans les cafés, des individus connus par leurs opinions carlistes, annoncer un mouvement pour la fin du mois, et d'autres individus, d'une toute autre opinion, leur dire : « Vous croyez que nous allons tirer les marrons du feu pour vous les laisser manger ; nous vous serrons plutôt la gorge. »

Enfin on racontait comme une chose certaine qu'on avait saisi un acte d'association entre les carlistes et les républicains. En voici, disait-on, les bases : « S'unir pour renverser ce qui existe, convoquer les assemblées primaires et s'en rapporter à leur décision sur le mode du gouvernement à adopter. »

Des ouvriers imprimeurs avaient été réunis ; ils devaient aller, de 3 à 6 heures du matin, briser les presses des feuilles de l'opposition et ministérielles. Divers imprimeurs avaient été instruits du projet dans la journée, et en avaient informé l'autorité, qui, de son côté, en a paru également avertie.

Le projet arrêté était de cerner en même temps les hôtels des ministres, comme cela avait eu lieu dans la conspiration Mallet, de s'assurer de ceux de ces fonctionnaires qui ne seraient pas au bal de la cour, d'attaquer le pavillon Marsan, où ce bal avait lieu, par la grande galerie du Louvre, en même temps que des autres côtés. Douze ou quinze invitations pour le bal avaient pu être mises à la disposition des conjurés. Le feu devait être mis au pavillon de Flore, en même temps qu'on attaquerait le pavillon Marsan.

Ce n'est qu'à quatre heures environ que la police a eu une connaissance exacte des détails du complot, du lieu et de l'heure choisis ; mais, depuis quelques jours, elle faisait surveiller les principaux machinateurs.

Les sommes saisies sur les individus arrêtés montent à 500,000 fr. en or.

On avait distribué, depuis quelques jours, 5 fr. par jour à chacun des individus embauchés, et, le jour où l'explosion devait avoir lieu, ils ont reçu chacun 20 à 25 fr.

Le *Moniteur*, après avoir rendu compte des événemens de la nuit, dans les mêmes termes à peu près que les autres journaux, ajoute :

« Ce matin tout était parfaitement tranquille. Dans la journée même la plus grande partie des habitans de Paris ne soupçonnaient rien de ce qui s'était passé. A la bourse on n'en a parlé qu'avec mépris ; à la chambre, qu'avec indignation. C'est encore un des coups désespérés de quelques hommes appartenant à tous les partis, et réunis entre eux par le sentiment de leur commune impuissance, pour tenter un effort dont le résultat définitif leur importe peu, pourvu que son premier effet soit le désordre qu'ils espèrent. Mais ils ont vu encore cette fois qu'il n'y avait pour eux aucune chance de produire même des alarmes sérieuses.

« Les troupes, encouragées par l'exemple de leurs dignes chefs, les magistrats, soutenus par l'activité de M. le préfet de police, dont la vigilance avait tout prévu, tout le monde a fait courageusement son devoir.

« L'état-major de la garde nationale avait été prévenu, et avait établi des réserves de plusieurs légions qui se sont tenues sur pied toute la nuit. Aujourd'hui il n'existe d'autre trace de ce désordre que l'instruction qui se poursuit avec soin.

« Le gouvernement a déjà pourvu au sort de la famille du malheureux sergent de ville, victime de son dévouement. *Des récompenses sont également proposées pour les militaires qui se sont signalés dans cette occasion.* »

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 3 février.
ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.
2 FÉVRIER.

1796. (13 pluviôse an iv.) — République française. — (Directoire.) — Installation des douze municipalités de Paris.
1797. (13 pluviôse an v.) — Prise de la ville de Mantoue par les Français; la garnison de 15,000 hommes est faite prisonnière de guerre, avec permission de se retirer à Vienne, et sous l'engagement de ne pas servir jusqu'à l'échange des prisonniers; deux généraux sont gardés en otage; l'artillerie, les armes et les bagages restent au pouvoir des Français.
1800. (13 pluviôse an viii.) — Gouvernement consulaire. — (Napoléon Bonaparte, premier consul.) — Mort de Washington, annoncée au corps-législatif; à cette occasion, le premier consul, Napoléon Bonaparte ordonne que, pendant six jours, des crêpes noirs seront suspendus à tous les drapeaux et guidons des armées de la république.
1805. — Empire français. — Entrée des troupes françaises à Rome. — Sénatus-consulte qui érige en grande dignité impériale le gouvernement des départemens situés au-delà des Alpes; le prince Borghèse, gouverneur-général.
1810. — Occupation de Séville par l'armée française; cette ville est le siège de la junte suprême des insurgés espagnols; la junte se réfugie à Cadix; à ce jour, Alicante et Carthagène sont, avec Cadix et l'île de Léon, les seuls points où n'aient pas pénétré les Français.
1811. — Décrets impériaux qui ordonnent une année de prime d'un franc par kilogramme de coton recueilli dans les départemens du Tibre et du Trasimène.

La chambre des députés a nommé une commission chargée de faire, après enquête, un rapport sur le déficit annoncé comme existant dans la caisse centrale, par suite des malversations et de la fuite du caissier Kessner. Cette commission est composée de : 1^{er} bureau, M. le baron Lepelletier d'Aulnay. — 2^e M. Demenève. — 3^e M. Odilon-Barot. — 4^e M. Bérenger. — 5^e M. Human. — 6^e M. Martin. — 7^e M. Cunin-Gridaine. — 8^e M. le général Demarçay. — 9^e M. Delessert (François).

Ces messieurs apprécieront la gravité du mandat particulier dont ils sont chargés. La France attend leur rapport avec impatience; car l'opinion générale est que M. Kessner n'était qu'un agent secondaire. Le ministre ne pouvait ignorer que le caissier central disposait des fonds de l'état pour jouer à la hausse ou à la baisse. Le ministre le tolérât donc... C'est à messieurs les membres de la commission à faire cesser le plus tôt possible les doutes et les soupçons que la conduite du ministre autorise.

L'opposition est en minorité dans cette commission; le ministère peut compter sur six voix, il n'eût pas mieux fait s'il eût créé la commission par ordonnance; mais la France peut compter aussi sur les investigations sévères que feront MM. Demarçay, Odilon-Barrot et Demenève. C'est à eux à mettre à jour toutes les turpitudes, les malversations de cet agent comptable qui, n'ayant jamais satisfait aux justes exigences de la loi pour le versement de son cautionnement, puisait depuis huit ans à pleines mains dans les coffres de l'état pour s'enrichir au jeu infâme de la bourse. Et cet homme jouissait d'une réputation d'honneur et de probité!

Nous attendons le travail de M. le rapporteur de la commission pour approfondir cette affaire comme elle le mérite.

— La chambre des pairs a adopté le projet de loi sur le recrutement, mais il est largement amendé. Reste à savoir si la chambre des députés adoptera ces amendemens.

— Dans la séance de samedi, on a lu à la chambre des députés une pétition d'un sieur Chauvelot, qui demande qu'on mette à l'entrée de chaque ville, bourg, village ou hameau, le nom de l'endroit. (Hilarité.) M. Chauvelot ne veut pas qu'on s'égare, et la chambre a été de son avis, car elle a renvoyé la pétition au ministre du commerce.

— M. Zwanoff, Suisse, de l'ex-garde, et arrêté pour conspiration, vient de se couper la gorge à Sainte-Pélagie, où il était détenu depuis sept mois sans pouvoir obtenir jugement. Ce n'est qu'après avoir épuisé ses épargnes pour nourrir sa femme et ses enfans, auxquels il ne pouvait plus donner que son pain de prison, que ce malheureux s'est tué pour ne pas mourir de faim en attendant justice.

— On mande d'Angers, 30 janvier :

M. le marquis de Fonchart, ambassadeur d'Espagne à la cour de Rome, a passé par notre ville hier se rendant à Nantes; on assure qu'il est parti de Paris peu après don Pedro, et qu'il le suit dans sa route, afin de rendre compte à sa cour des démarches de l'ex-empereur et de l'accueil qu'il reçoit dans chaque ville où il passe. (*Gaz d'Anjou.*)

— Un vieillard, âgé de 74 ans, demeurant à Troyes, vient d'être arrêté et conduit à la maison d'arrêt, sous la prévention d'attentat à la pudeur avec violence sur une petite fille âgée de six ans.

— On vient de trouver dans une bibliothèque d'Orléans un Cicéron in-folio, imprimé en 1555, chez Charles Etienne, grande marge, annoté et signé par le célèbre Henri Etienne. Ce livre contient plus de quatre mille corrections de la main de ce savant imprimeur et d'un autre philologue du seizième siècle, dont on n'a pu encore reconnaître l'écriture. Sur un des feuillets se trouve le nom de Jehan, qui pourrait bien avoir été tracé par ce Jean Scapula, employé infidèle de Henri Etienne, qui lui déroba son *Trésor de la langue grecque*.

Ce livre très-curieux était destiné évidemment à la réimpression des Œuvres de Cicéron, dont parle Etienne dans la préface de son livre intitulé *Castigationes in quamplurimos locos Ciceronis*, travail projeté par lui qui ne vit pas le jour. On offre en ce moment 1,500 francs de cet ouvrage: le propriétaire en désire 2,400 fr., dont 200 fr. doivent être versés à l'hospice de Lyon, où Henri Etienne a fini ses jours.

SUISSE.

Le gouvernement du canton de Berne a décidé que les 73 officiers qui refusent de prêter serment à la nouvelle constitution sont réputés démissionnaires.

— Le parti prussien dans le canton de Neuchâtel demande maintenant la séparation entre ce pays et la confédération suisse. Il veut être gouverné monarchiquement. Le bruit court même que le roi de Prusse veut donner la principauté de Neuchâtel à son second fils, attendu que S. M. n'obtiendra jamais, à ce qu'il paraît, qu'une obéissance douteuse dans ce pays éloigné de ses états.

COMMERCE.**BOURSE D'ANVERS, du 4 février.**

Emprunt de 12 millions	88 1/2 à 89 A	Emprunt romain.	73 1/4
" de 10 millions	88 et A	Lots.	367
" Rotschild.		Napolitains.	72 1/8 à 73
Autriche métalliques	86	Guebard	75 1/2 A
Lots de Pologne.	102 1/2	Rente perp. Espagne à Paris	
Anglo-Danois 3 p. 0/2		" " à Amst.	47 3/8 à 1/2 A

BOURSE DE PARIS, 3 février.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 96 50 c. — 4 1/2 p. c. jouissance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — 4 p. c. 80 fr. 10. — Rentes 3 p. c. jouiss. du 22 juin 1830, 66 fr. 20 c. — Act. de la banque, 1620 fr. 00. — Certif. Falconnet, fr. 77 40 c. — Cortés d'Espagne, 00 fr. 00. — Emp. royal d'Espagne 1830, 00 fr. 50. — Rente perpétuelle d'Espagne, 53 fr. 178. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00 c. Emprunt belge, 73 5/8. — Emprunt romain, 74.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 2 février.

Dette active 39 1/2 1/6, billets de change, 15 1/2. Synd. d'amort., 67 3/4. Rente perp d'Amst. 47; Métall., 81 3/4.

Fonds publics de Londres, du 1^{er} février. — Cons., 82 1/4.

Cours de Vienne du 27 janv. — Mét., 85 7/8; act. de la banque, 1119.

ANNONCES.

1384. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.

1413. *Emprunts de 12 et de 10 millions de florins.*

Le notaire Delvigne informe les personnes qui désireraient vendre leurs obligations et-récépissés de l'emprunt de 12 millions, ainsi que leurs récépissés de celui de 10 millions, qu'elles peuvent s'adresser chez lui.

1285. A. J. Lallement, agent d'affaires, rue de l'Ange, n° 738, à Namur, paie comptant les obligations de l'emprunt de 12 millions, ainsi que les quittances à échanger à Namur, au plus haut prix possible, même pour le nouvel emprunt belge.

Il se charge aussi d'acheter les obligations sur divers gouvernemens comme *los renten*, etc.

Capitaux à placer et rentes à vendre, bien constituées. S'adresser audit agent.

1494. Maison de commerce à vendre prestement, rue du Marché de l'Ange, N° 648.

1523. *Avis au public.*

La dame Frion, née Elisabeth Vanginderachter, veuve en premières noces du sieur Egide Verboomen, s'étant trouvée dans la nécessité de former contre son époux, le sieur Dieudonné-Alexandre Frion, veuf de dame Marie-Joséphine-Agnès Midavaine, négociant en épicerie, domicilié rue d'Anderlecht, à Bruxelles, une demande en divorce, prévient le public, que conformément à l'art. 271 du code civil, elle ne reconnaît aucun paiement, aucune dette, ou obligation quelconque, que son dit mari pourrait contracter à charge de la communauté.

Bruxelles, le 17 janvier 1832.

L'épouse FRION veuve VERBOOMEN.

1499. Maître Logé, notaire à Dinant, est chargé de placer plusieurs capitaux de dix, douze, quinze et vingt mille florins des Pays-Bas.

1484. On demande des maréchaux-ferrans, non mariés, munis de bons certificats. Ils pourront s'adresser au dépôt du 2^e régiment des Lanciers à Namur.

1274. Namèche, aîné, négociant en fers, rue de Bruxelles, N° 9, à Namur, se charge de vendre et d'acheter des rentes remboursables pour le paiement des bois acquis du ci-devant syndicat, autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, etc.

Il paye au prix le plus élevé les récipissés de l'emprunt de 12 millions.

1498. *Belle prairie d'origine patrimoniale, à vendre.*

Le 11 février 1832, à dix heures du matin, en l'étude du notaire Denis, à Namur, le propriétaire vendra en 18 lots, à long terme de crédit, la prairie dite *pré Lecomte*, contenant environ 9 bonniers en un gazon, située à Florefte, sur la rive droite de la Sambre.

Le plan et les conditions reposent en l'étude dudit notaire.